



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 5 DECEMBRE 2019

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 5 décembre 2019 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire remercie le public qui est fidèle ainsi que la presse, il souhaite rendre hommage à Monsieur Jean MOLLE qui nous a quitté et le remercier pour son implication et ses conseils ainsi que son engagement porté à la Commune à travers les pompiers et les services technique dont il a été le responsable.

Étaient présents :

Membres élus : M. Frédéric GIRODET, Maire ; Mme Odile PRADIER, Mme Christine BONNEFOY, Mme Dominique COLOMB, M Patrice FRANÇON, M. Philippe DUTEL, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale Déléguée ; Mme Maguy FOULTIER, Mme Maryline MOUNIER, M. Alain MONDON, Mme Chrystelle GASSMANN, M. Jean FOURNEL, M André MOLLE, Mme Arlette CHAPELLON, M. Thierry DESOLME, M. Jean-Jacques SAMUEL, M. Bernard ROUCHON, M. Louis BESSON, Conseillers Municipaux.

Personnel administratif : M. Bruno SAMUEL, Mme Céline FAURE.

Absents excusés avec remise de pouvoir :

M. M. Jacques ROUCHON qui avait donné pouvoir à Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN

M. Daniel TONSON qui avait donné pouvoir à M Jean FOURNEL

Mme Carole GRAIL qui avait donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB

Mme Stéphanie DEFOUR qui avait donné pouvoir à M. Alain MONDON

M. Jérôme PICHOT qui avait donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY

Mme Pauline JOUSSERAND-TOURON qui avait donné pouvoir à Mme Odile PRADIER

Mme Dominique ASTIER-COURBON qui avait donné pouvoir à M. Philippe DUTEL

Absents excusés sans pouvoir

Mme Camille FANGET

M. Jean-Jacques SAMUEL a été nommé secrétaire de séance.



1) APPROBATION COMPTE RENDU RÉUNION DU 3 OCTOBRE 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE**, le compte rendu de la réunion du 3 octobre 2019.

2) DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION ARTICLE LE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Arrêté N° 2019/153 portant sur l'approbation de la déclaration de sous-traitance se rapportant au lot N°15 du marché relatif aux travaux d'aménagement du Cercle, souscrit par la SAS HERVE THERMIQUE au bénéfice de la SARL VENT ISOL pour un montant de 3 200 € HT (prestation de calorifuge).

Arrêté N°2019/162 portant sur l'approbation du choix de l'entreprise attributaire se rapportant au programme de voirie 2019 et la signature de l'acte d'engagement avec la SAS CHANAVAT GROUPE MOULIN pour un montant de 149 882.85 € HT correspondant à la tranche ferme (le Creux-RD 10, Ste Croix et route du Sambalou) et la tranche optionnelle N°2 (le Bouchet partie haute).

Arrêté N°2019/171 portant sur l'approbation du choix de l'entreprise attributaire se rapportant aux travaux de reprise totale du mur nord du cimetière de Saint-Just-Malmont et la signature de l'acte d'engagement avec la SARL MACONNERIE JEAN ROYER pour un montant de 46 393.88 € HT.

Arrêté N°2019/172 portant sur l'approbation du choix de l'entreprise attributaire se rapportant aux travaux d'aménagement extérieurs du parvis du complexe sportif et la signature de l'acte d'engagement avec la SARL GUERIN & FILS mandataire du groupement d'entreprise composé de la SARL GUERIN & FILS et de la SARL ODTP 43 pour un montant de 35 377.36 € HT.

3) AFFAIRES FINANCIERES

Monsieur le Maire rappelle que l'année budgétaire commence par le débat d'orientation budgétaire, se poursuit par le vote du budget primitif et ensuite en cours d'année il peut y avoir des décisions modificatives qui ont pour but de modifier le budget en fonction de changement d'orientation budgétaire, de besoin spécifique,...

Même si les prévisions sont calculées au plus juste, en fin d'année nous devons faire des ajustements notamment concernant les consommations énergétiques, la prise en compte du changement d'orientation pour la conservation du tènement Cheynet au centre bourg pour lequel il y a un impact financier dû au manque de recettes qu'auraient produit la vente. Cette conservation est voulue et souhaitée pour maintenir la conservation foncière d'un site stratégique en centre bourg qui offre du potentiel pour le stationnement, l'attractivité commerciale,... Cette décision modificative s'illustre aussi par un programme d'investissement conséquent avec l'entière réhabilitation du gymnase G1, de l'espace du Cercle, un programme de voirie important, ainsi que les travaux du parc paysager. Nous avons donc besoin de recourir à un emprunt pour finir l'année à l'équilibre, en sachant qu'il y a environ 1 300 000 € de recettes de subventions en attente de versement pour 2020. Monsieur le Maire précise que cette stratégie est positive car aujourd'hui nous bénéficions de taux d'intérêts historiquement bas et que l'argent cash provenant des subventions sera bienvenu pour démarrer les investissements du prochain mandat.

La parole est donnée à Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN pour les explications concernant cette décision modificative.

a. Décision modificative N°1 du budget communal 2019

BUDGET COMMUNAL 2019 – FONCTIONNEMENT DEPENSE

	CHAPITRES	BUDGET VOTÉ	DM 1	BUDGET TOTAL
011	Charges à caractère général	962 900,00	10 700,00	973 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 235 000,00	0,00	1 235 000,00
014	Atténuations de produits	9 500,00	1 300,00	10 800,00
023	Virement à la section d'investissement	680 000,00	43 900,00	723 900,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	152 000,00	-5 100,00	146 900,00
65	Autres charges de gestion courante	282 600,00	3 600,00	286 200,00
66	Charges financières	200 000,00	-29 400,00	170 600,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	4 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	22 000,00	0,00	22 000,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSE	3 548 000,00	25 000,00	3 573 000,00

BUDGET COMMUNAL 2019 – FONCTIONNEMENT RECETTE

	CHAPITRES	BUDGET VOTÉ	DM 1	BUDGET TOTAL
002	Résultat de fonctionnement reporté	90 275,16	0,00	90 275,16
013	Atténuation de charges	36 524,84	-1 500,00	35 024,84
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	210 600,00	0,00	210 600,00
70	Produits services du domaine, ventes diverses	286 300,00	-4 500,00	281 800,00
73	Impôts et taxes	2 044 600,00	10 100,00	2 054 700,00
74	Dotations, subventions, participations	822 400,00	7 200,00	829 600,00
75	Autres produits de gestion courante	55 300,00	-2 000,00	53 300,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	15 700,00	17 700,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTE	3 548 000,00	25 000,00	3 573 000,00

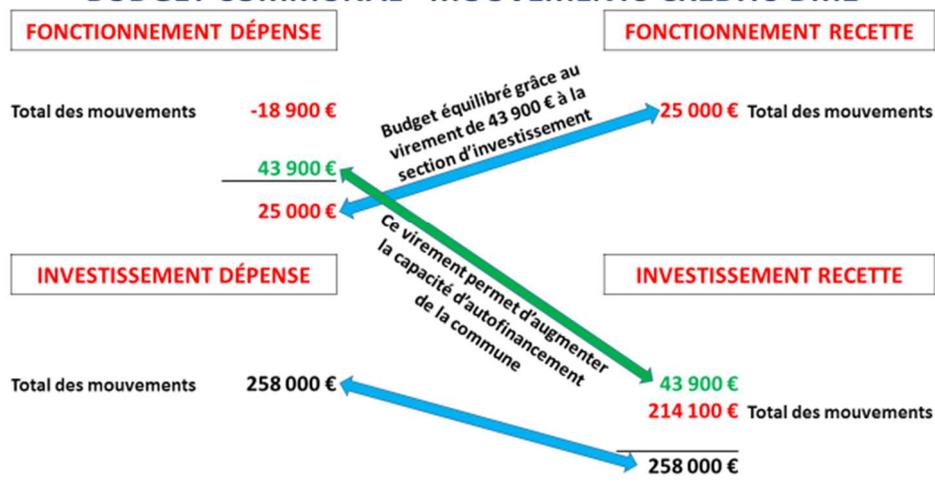
BUDGET COMMUNAL 2019 – INVESTISSEMENT DEPENSE

	CHAPITRES	BUDGET VOTÉ	DM 1	BUDGET TOTAL
001	Solde exécution section d'investissement reporté	408 672,40	0,00	408 672,40
020	Dépenses imprévues	1 027,60	0,00	1 027,60
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	210 600,00	0,00	210 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00	0,00	1 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	645 000,00	0,00	645 000,00
20	Immobilisations incorporelles	11 600,00	-500,00	11 100,00
204	Subventions d'équipement versées	96 000,00	4 000,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles	780 100,00	45 400,00	825 500,00
23	Immobilisations en cours	2 078 000,00	209 100,00	2 287 100,00
	TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSE	4 232 000,00	258 000,00	4 490 000,00

BUDGET COMMUNAL 2019 – INVESTISSEMENT RECETTE

	CHAPITRES	BUDGET VOTÉ	DM 1	BUDGET TOTAL
021	Virement de la section de fonctionnement	680 000,00	43 900,00	723 900,00
024	Produits de cessions	400 000,00	-400 000,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	152 000,00	-5 100,00	146 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	901 011,00	12 858,00	913 869,00
13	Subventions d'investissement	1 138 489,00	222 342,00	1 360 831,00
16	Emprunts et dettes assimilées	834 000,00	500 000,00	1 334 000,00
21	Immobilisations corporelles	500,00	0,00	500,00
23	Immobilisations en cours	126 000,00	-116 000,00	10 000,00
	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTE	4 232 000,00	258 000,00	4 490 000,00

BUDGET COMMUNAL - MOUVEMENTS CREDITS DM1



Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget communal.

b. Révision des tarifs communaux 2020

Monsieur le Maire rappelle une stabilisation de tous les tarifs communaux, la seule augmentation de 2% est faite concernant le loyer de l'appartement route du Fau qui passe de 390.66€ en 2019 à 398.47€ au 1^{er} janvier 2020. Il est également rappelé que l'intégration d'augmentation de 270€ en 2019 à 290€ en 2020 pour la location de la salle de Malmont ainsi que l'intégration des tarifs de location pour l'espace le Cercle ont déjà fait l'objet de délibérations cette année.

c. Indemnités fonction Maire-Adjoint 2020

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 13 décembre 2018, le Conseil Municipal avait fixé les indemnités de fonction brutes mensuelles du Maire et des adjoints en application de l'article L2123-23 du CGCT. Il est proposé de reconduire aux mêmes taux les indemnités pour l'année 2020, et de fixer ainsi qu'il suit les indemnités des élus à compter du 1^{er} janvier 2020 sur la base de l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique :

- M. Frédéric GIRODET, Maire, 55 % de l'indice brut 1027, soit une indemnité mensuelle de 2 139.17€.
- Mme Odile PRADIER, 1^{er} adjoint, 20,57 % de l'indice brut 1027, soit une indemnité mensuelle de 800.04€.
- M. Jacques ROUCHON, 2^{ème} adjoint, 20,57 % de l'indice brut 1027, soit une indemnité mensuelle de 800.04€.
- Mme Christine BONNEFOY, 3^{ème} adjoint, 20,57 % de l'indice brut 1027, soit une indemnité mensuelle de 800.04€.
- M. Alain MONDON, 4^{ème} adjoint, 20,57 % de l'indice brut 1027, soit une indemnité mensuelle de 800.04€.
- Mme Dominique COLOMB, 5^{ème} adjoint, 20,57 % de l'indice brut 1027, soit une indemnité mensuelle de 800.04€.
- M. Patrice FRANCON, 6^{ème} adjoint, 20,57 % de l'indice brut 1027, soit une indemnité mensuelle de 800.04€.
- M. Philippe DUTEL, 7^{ème} adjoint, 20,57 % de l'indice brut 1027, soit une indemnité mensuelle de 800.04€.
- Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, conseillère municipale déléguée, 10 % de l'indice brut 1027, soit une indemnité mensuelle de 388.94€.

Monsieur le Maire précise que ces indemnités seront payées mensuellement et qu'elles subiront les changements en cas de majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat et des personnes des collectivités.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

d. Prise en charge animations des 15 février, 18 avril et 16 mai 2020

Madame Odile PRADIER informe que la commission municipale culturelle organisera des spectacles à l'espace culturel « le Cercle » avec la participation des associations suivantes :

- Animation du 15 février 2020 à 20h30

« SALON MARENGO », 1 rue Francis de Pressensé, 42000 SAINT ETIENNE

Monsieur le Maire demande la prise en charge de la somme de :

1 500 € pour la prestation de « SALON MARENGO », spectacle « La pampille (le Jean ma mère 2) »

C'est pourquoi, il est proposé :

DE PRENDRE en charge la somme de

1 500 € à régler auprès de « SALON MARENGO » représenté par Madame Cathy Vignon Grousseau

- Animation du 18 avril 2020 à 20h30

Les Mirabelles Kitchen représentés par « Green Piste Records » 1 rue de la chèvrerie, 43230 PAULHAGUET par Monsieur Simon KESSLER.

Monsieur le Maire demande la prise en charge de la somme de :

1 582.50 € TTC pour la prestation de « MIRABELLES KITCHEN »,

C'est pourquoi, il est proposé :

DE PRENDRE en charge la somme de

1 582.50 € TTC à régler auprès de « Green Piste Records » représenté par Monsieur Simon KESSLER.

- Animation du 16 mai 2020 à 20h30

« MUSICAL SHOW », La Mairie, chemin des Frères Boyer 43140 SAINT DIDIER EN VELAY

Monsieur le Maire demande la prise en charge de la somme de :

1 900 € pour la prestation de « MUSICAL SHOW », spectacle de comédie musicale « Broadway se déchaîne».

C'est pourquoi, il est proposé :

DE PRENDRE en charge la somme de

1 900 € à régler auprès de « MUSICAL SHOW » représenté par Monsieur Denis GACHET

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires et de mandater ces dépenses auprès des associations : SALON MARENGO, MIRABELLES KITCHEN et MUSICAL SHOW.

DE FIXER le tarif d'entrée aux spectacles à 8 € pour les adultes, et 2 € pour les enfants de moins de 12 ans dans le cadre de la régie de recettes des manifestations culturelles.

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire de transmettre ces délibérations au régisseur de recettes ainsi qu'à la Trésorerie de St Didier en Velay.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité les trois délibérations.

e. Consultation prêt organismes bancaires

Monsieur le Maire rappelle que suite à une consultation d'organismes bancaire, nous avons eu les propositions de 2 organismes : le Crédit Agricole Loire Haute-Loire et la Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin. La consultation portait sur une durée de 15 ans et 20 ans, la commission des finances propose de retenir l'offre sur 20 ans pour permettre de baisser les échéances et de retenir la Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin dont l'offre prêt souscrit est :

- Montant : 500 000€
- Durée : 20 ans
- Taux : 0.93%
- Amortissement : constant
- Périodicité : trimestrielle
- Point de départ d'amortissement : 25/12/2019
- Première échéance : 25/03/2020 pour un montant de 7 412.50€
- Intérêts : 47 081.25€

C'est pourquoi, il est proposé :

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à l'obtention du prêt.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

f. Rémunération des agents recenseurs

Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN explique que la collecte des informations pour le recensement de la population 2020 aura lieu entre le 15 janvier au 15 février 2020 et précise que 9 agents recenseurs seront recrutés pour l'effectuer.

Elle indique également que la dotation de l'Etat pour effectuer cette mission s'élève à 7 726€, largement insuffisante pour la rémunération des agents recenseurs.

Chaque agent aura la charge d'un district déterminé comprenant entre 280 et 120 logements en fonction de sa configuration et certains agents utiliseront leur véhicule personnel pour se déplacer. Ils seront également formés sur 2 demi-journées de 3h.

Puis rappelle qu'il convient de fixer les indemnités allouées en prenant en compte celles versées à ces agents en 2015 tout en les revalorisant et propose d'effectuer la rémunération des agents recenseurs sur ces bases :

	Rémunération 2015	Proposition 2020
Feuille de logement	0.60 € l'unité	0.80 € l'unité
Bulletin individuel	1.20 € l'unité	1.50 € l'unité
Dossier immeuble collectif	1.00 € l'unité	1.00 € l'unité
Bordereau de district	6.00 € l'unité	6.00 € l'unité
Séance de formation	25.00 € / formation	30.00 € l'unité / formation
Relevé adresse+ tournée reconnaissance + fiche de logement non enquêté	30.00 €	60.00 €
Indemnité kilométrique	0.29 € / km	0.29 € / 0.37 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les indemnités allouées aux agents recenseurs pour le recensement 2019 et de lui donner pouvoir pour effectuer le recrutement des agents recenseurs ainsi que de signer les contrats de travail.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

g. Décision modificative N°1 vente de caveau 2019

Monsieur le Maire indique que devant la complexité de ce budget, il convient de retenir qu'il s'agit d'un budget de stocks avec différents jeux d'écritures.

Il indique que le budget est clôturé à 14 163,98 €, comprenant un stock initial de 16 187.12 €, auquel on déduit la vente d'un caveau pour 2 023.45 € et une régularisation TVA de 0,31 €.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

4) PERSONNEL COMMUNAL

a. Indemnités astreintes service technique 2020

Monsieur Patrice FRANÇON rappelle au Conseil Municipal que, dans sa séance du 18 octobre 2018, il avait décidé d'instaurer un planning d'astreinte d'exploitation pour les agents des services techniques municipaux pour l'année 2019 en indiquant que pendant l'année civile, il convient de mettre en place une astreinte d'exploitation le week-end et les jours fériés afin que les agents des services techniques puissent intervenir en cas de nécessité ainsi que pendant la période hivernale pour assurer le déneigement et le salage en semaine, le week-end et jours fériés.

Ces indemnités d'astreinte sont cumulables avec les indemnités horaires pour travaux supplémentaires en cas de travail effectif des agents dans le cadre d'une intervention.

Il convient de reconduire ces astreintes d'exploitation pour l'année civile 2020 selon le planning annuel des horaires et astreintes du service technique :

- Astreinte week-end du 15 mars au 30 avril et du 15 septembre au 15 novembre
- Astreinte week-end du 1^{er} mai au 15 septembre
- Astreinte semaine complète du 15 novembre au 15 mars

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de fixer un planning d'astreintes d'exploitation chaque année, effectuées par les agents communaux titulaires (dans les grades de technicien, agent de maîtrise, adjoint technique principal 1^{ère} classe, adjoint technique principal 2^{ème} classe, adjoint technique) et non titulaires affectés au service technique sur les bases mentionnées ci-dessous pour l'année 2020 :

- Week-end (du vendredi 18h au lundi 8h) 116.20€
- Astreinte de nuit semaine 10.75€
- Astreinte le dimanche ou jour férié 46.55€

- Semaine complète d'astreinte 159.20€
- Astreinte le samedi 37.40€

Ces astreintes sont nécessaires afin d'assurer le service et qu'elles subiront les changements des majorations éventuelles en cours d'année décidées dans le cadre de la rémunération des agents dans la fonction publique territoriale.

C'est pourquoi, il est proposé :

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire de mandater ces indemnités en fonction des permanences qui seront effectuées pendant l'année 2020, et lui permettre de payer plus de 25 heures par mois si besoin ainsi que de transmettre pour avis au Comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire l'organisation des astreintes.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

b. Convention Coup de Pouce à l'Emploi

Monsieur Patrice FRANÇON rappelle les difficultés à recruter du personnel pour effectuer l'encadrement et l'accompagnement des élèves au restaurant scolaire municipal pendant le temps du repas de midi sur le temps scolaire.

Aussi il informe que l'Association Coup de Pouce à l'Emploi, 16 bis route de Monistrol 43600 Sainte SIGOLENE a été contactée pour étudier la disponibilité de leur personnel pour travailler pendant cette période.

Cette association d'insertion professionnelle est spécialisée dans le recrutement de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

C'est pourquoi il est proposé,

D'APPROUVER à compter du 9 Décembre 2019 de confier à l'Association Coup de Pouce à l'Emploi au service de la Commune de St JUST-MALMONT une personne au restaurant scolaire municipal les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire pendant 2heures30 par jour sur la base d'un coût horaire de 16.00 € charges comprises sans TVA.

DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire de signer mensuellement les fiches de chantier avec l'Association Coup de Pouce à l'Emploi sur les heures réellement effectuées.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

c. Prise en charge frais médicaux

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait approuvé le mandatement des honoraires, frais et soins médicaux liés à un accident de travail d'un agent communal, non pris en compte dans le cadre de la garantie des risques statutaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la prise en charge des dépenses suivantes concernant 15 séances de kinésithérapeute de cet agent soit :

241,95 € auprès de M. Bastien GUIOT, Kinésithérapeute à ST DIDIER EN VELAY

C'est pourquoi il est proposé,

D'APPROUVER la prise en charge de la somme de 241,95 € relative aux dépenses d'honoraires liés aux soins médicaux consécutifs à un accident du travail,

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire de mandater auprès de M. Bastien GUIOT à St Didier en Velay la somme de 241,95 €.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

5) PROJET D'AMENAGEMENT ET SECURISATION CARREFOUR RUE DE FIRMINY

Monsieur Alain MONDON rappelle que par arrêté préfectoral du 28 mai 2019, Monsieur le Préfet a prescrit l'ouverture des enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité du foncier pour le projet d'aménagement et de sécurisation d'un carrefour entre la rue de Firminy et la rue Nationale, sur la commune de Saint Just-Malmont.

Puis précise que les 2 enquêtes publiques ont eu lieu simultanément du 1^{er} au 17 juillet 2019 et que dans ce cadre Monsieur Jacques JOUVE commissaire enquêteur a reçu les observations du public.

Il expose que suite aux enquêtes publiques, Monsieur JOUVE a rendu son rapport et ses conclusions et a émis un avis favorable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement et de sécurisation d'un carrefour et sur la cessibilité nécessaire à la réalisation de l'opération.

Et informe que la demande d'arrêté de déclaration d'utilité publique, cessibilité et ordonnance d'expropriation a été adressée le 2 décembre 2019 en Préfecture de Haute-Loire.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux relatifs à l'aménagement de la sécurisation du carrefour s'élèvent à la somme de 200 000 € HT et propose de solliciter pour le financement de l'opération une aide de l'Etat au titre du contrat de ruralité 2020 de 50 000€.

C'est pourquoi il est proposé de prendre acte des conclusions favorables du commissaire enquêteur et de solliciter au titre du contrat de ruralité 2020, une aide de 50 000€ pour le projet d'aménagement et sécurisation du carrefour rue de Firminy et rue Nationale.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

6) AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Monsieur Le Maire informe que par courrier reçu le 6 novembre 2019, le greffier en chef du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a transmis à la commune la requête présentée par Monsieur et Madame CROS demeurant 4 chemin de la Ratelière à St Just Malmont pour demander l'annulation de l'arrêté de non opposition du 26 juillet 2019 concernant la DP04320519Y0040 délivré à Madame PITIOT (démolition et reconstruction d'un mur de soutènement) et de condamner la Commune à leur payer la somme de 1 500€ sur le fondement des dispositions de l'article L.761-1 du Code de Justice administrative.

C'est pourquoi, il est proposé,

D'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand suite à la requête présentée par les époux CROS,

De donner pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches pour déclarer cette requête auprès de l'assureur de la collectivité.

D'autoriser Monsieur le Maire à s'attacher les services de Maître Albert MOUSEGHIAN, Avocat CJA Public, 6, place Sadi Carnot 42000 ST ETIENNE pour défendre les intérêts de la commune et de présenter un mémoire en défense, De donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires pour défendre la commune dans cette requête.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

7) AFFAIRES FONCIERES

a. Cession parcelle Vallat

Monsieur Alain MONDON expose que Monsieur VALLAT Yves est propriétaire de la parcelle cadastrée A n°1185 au lotissement « Le Grand Garay » LT N°04320598P3002 et qui correspond à la bande de trottoir desservant les parcelles dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement.

Et précise que Monsieur VALLAT Yves souhaite la cession à titre gratuit du trottoir au profit de la Commune.

C'est pourquoi il est proposé, d'accepter la cession à titre gratuit de la parcelle A n°1185 appartenant à Monsieur VALLAT Yves, d'une surface de 157m², à la Commune de Saint Just Malmont

DE PRECISER que les frais d'acte notarié seront à la charge de Monsieur VALLAT Yves ;

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte notarié.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

b. Modification parcellaire cadastral rue Pierre Moulin

Monsieur Alain MONDON expose que la parcelle cadastrée A n°825 appartenant à M. COTTIER et MME THEVENET au 26 rue Pierre Moulin sur Malmont à Saint Just Malmont, n'est pas à jour sur le plan du cadastre,

Et précise que cette parcelle contient un trottoir qui n'a jamais fait l'objet d'une modification du parcellaire et qu'aucun document de cession d'une partie de la parcelle au profit de la Commune a été fait concernant la création du trottoir.

C'est pourquoi il est proposé, de procéder à la modification du parcellaire permettant de faire apparaître le trottoir sur le cadastre.

PRECISE que les frais d'arpentage et d'acte notarié seront à la charge de la Commune.

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte notarié.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

8) TRANSPORTS SCOLAIRES

a. Révision services N°205.02 et 205.3

Madame Christine BONNEFOY rappelle que par délibération du 26 Juillet 2018, Monsieur le Maire avait été autorisé à signer les conventions tripartites avec la Région Auvergne Rhône Alpes et le Département de la Haute-Loire en qualité d'organisateur secondaire (A02) pour les services spéciaux de transport scolaire.

Puis précise que la libération en date du 13 Décembre 2018 l'assemblée délibérante avait pris actes des tarifs applicables pour l'année scolaire 2018-2019 et par les Autocars GOUNON soit :

- Service n°205.02 pour un coût journalier de transport de 135.08€ HT les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.
- Service n°205.03 pour un coût journalier de transport de 130.61 € HT les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

A la rentrée 2019 la formule de révision conduit à une augmentation de 2.13% qui s'applique aux prix unitaires terme fixe et taux kilométrique et qu'il a été tenu compte pour ces 2 services des modifications de kilométrage en fonction des points d'arrêts des élèves transportés.

D'autre part concernant le service n°205.03 l'effectif des élèves à transporter n'a pas permis au maintien à ce service, au-delà des vacances de Toussaint et de ce fait le marché avec les Autocars GOUNON a été réalisé par le Département de la Haute-Loire à compter du 04 Novembre 2019.

C'est pourquoi il est proposé,

De prendre acte des tarifs applicables pour l'année scolaire 2019-2020 pour les transports scolaires suivants :

- Service n°205.02 des Autocars GOUNON pour un coût journalier de transport de 137.93€ HT pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi et pour un coût journalier de transport de 132.85€ HT pour le mercredi.
- Service n°205.03 des Autocars GOUNON pour un coût journalier de transport de 133.38€ HT pour les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

De donner pouvoir à Monsieur le Maire de transmettre la lettre de commande modificative et le document de synthèse applicable à la rentrée scolaire 2019 aux Autocars GOUNON.

De prendre acte de la résiliation par le service transport du Département de la Haute-Loire du service n°205.03 aux Autocars GOUNON à compter du 4 Novembre 2019 étant donné le nombre insuffisant d'effectif.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

b. Régularisation participation d'une famille

Madame Christine BONNEFOY informe que par courrier du 17 janvier 2019, le Département de la Haute Loire, nous a informé qu'une famille bénéficiait à compter du 1er février d'une participation globale annuelle (père + mère) fixée à 225€ pour l'année scolaire 2018-2019.

Cette participation sera faite selon la répartition suivante :

- 112,50€ sur le parcours Malmont - St Didier à régler à la commune de St Just Malmont
- 112,50€ sur le parcours Firminy - St Didier à régler directement au transporteur.

La famille a été destinataire de 3 factures de 52€ correspondant aux 3 trimestres de l'année scolaire 2018-2019 soit 156,00€. La participation demandée par le Département de la Haute Loire est de 112,50€. Il est donc nécessaire de procéder à un remboursement de 43.50€ par le biais d'un mandat.

C'est pourquoi il est proposé,

De prendre acte des tarifs applicables à la famille pour l'année scolaire 2018-2019 et de procéder à la régularisation de la situation en effectuant un mandat d'un montant de 43,50€.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

9) SUBVENTION « PROFESSION SPORT » TENNIS CLUB ET BASKET CLUB ST JUST MALMONT

a. Subvention tennis club St-Just-Malmont au titre de soutien à l'emploi sportif 2019-2020

Monsieur Philippe DUTEL informe que le Tennis Club de St-Just-Malmont a déposé un dossier de demande de subvention afin de bénéficier au titre de la saison 2019-2020 du dispositif de soutien à l'emploi sportif « Profession Sport » financé par le Département de la Haute-Loire.

Dans le cadre de cette aide le Tennis Club peut bénéficier d'une aide départementale de 4.20€ (50% du salaire horaire brut plafonné à 8.40 €/heure) pour l'emploi d'un éducateur sportif breveté d'Etat, si la commune s'engage à verser une aide financière communale de 2.10€/heure.

En précisant qu'il existe un plafond de 85 heures par mois pour un éducateur sportif pour le club et que l'aide à l'emploi sportif doit s'effectuer sur la base annuelle de 391.40 heures pour la saison sportive 2019-2020 pour le Tennis Club.

C'est pourquoi, il est proposé :

- D'allouer une participation financière communale au Tennis Club de St-Just-Malmont de 821.94€ (391.40 heures X 2.10€) pour la saison 2019-2020 au titre de soutien à l'emploi sportif « Profession Sport » d'un breveté d'Etat.
- De charger Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au service « Sports, Loisirs, Tourisme » du Département de la Haute-Loire et à M. Le Président du Tennis Club de St-Just-Malmont.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

b. Subvention basket club St-Just-Malmont au titre soutien à l'emploi sportif 2019-2020

Monsieur Philippe DUTEL informe que le basket club de St-Just-Malmont a déposé un dossier de demande de subvention afin de bénéficier au titre de la saison 2019-2020 du dispositif de soutien à l'emploi sportif « Profession Sport » financé par le Département de la Haute-Loire.

Dans le cadre de cette aide le Basket Club peut bénéficier d'une aide départementale de 4.20€ (50% du salaire horaire brut plafonné à 8.40€/heure) pour l'emploi d'un éducateur sportif breveté d'Etat si la commune s'engage à verser une aide financière communale de 2.10€/heure.

En précisant qu'il existe un plafond de 85 heures par mois pour un éducateur sportif pour le Club et que l'aide à l'emploi sportif doit s'effectuer sur la base annuelle de 325,00 heures pour la saison sportive 2019-2020 pour le Basket Club.

C'est pourquoi il est demandé :

- D'allouer une participation financière communale au Basket Club de St Just-Malmont de 682,50€ (325 heures X 2.10€) pour la saison 2019-2020 au titre de soutien à l'emploi sportif « Profession Sport » d'un breveté d'Etat
- De charger Monsieur Le Maire de transmettre cette délibération au service « Sports, Loisirs, Tourisme » du Département de la Haute-Loire et à M. Le Président du Basket Club de St Just-Malmont.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

10) COMPTE RENDU REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

FINANCES

Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN travaille actuellement avec Madame Dominique COLOMB sur la vérification des adresses en lien avec Eric TARERAT agent municipal pour une bonne mise à jour de l'application qui permettra aux agents recenseurs de gagner du temps. Deux formations de trois heures chacune auront lieu en janvier avec Mme LÖWE qui est la superviseuse de l'INSEE. A l'issue des formations, l'agent effectuera sa reconnaissance et fera le retour des mises à jour à faire. Une fois les mises à jour effectuées, l'agent pourra entamer sa tournée de recensement.

SPORTS

Monsieur Philippe DUTEL fait le point concernant le Téléthon et souhaite tout d'abord remercier toutes celles et ceux qui ont pris part à cette journée. Malgré l'annulation de la marche suite aux chutes de neige, il y a quand même eu 250 repas servis. La mise en place d'une Kermesse reste sur un bilan mitigé pour une première en raison de la météo. Le bilan n'est pas encore terminé mais on devrait être entre 6 000 et 6 500€ ce qui représente une très belle participation.

Concernant les inondations, les tapis du G2 ont été livrés puis installés par les associations qui sont ravies de pouvoir à nouveau travailler dans de très bonnes conditions et en sécurité.

Les abris de touches ont été reçus mais ne sont pas encore installés, en effet il faut au préalable faire les dalles qui seront réalisées quand les conditions climatiques le permettront.

AFFAIRES SCOLAIRES

Madame Christine Bonnefoy fait le point concernant le restaurant scolaire et les multiples activités, la diététicienne du prestataire API est venue proposer à 3 classes de chaque école de la commune un petit déjeuner équilibré, les enfants sont venus au resto scolaire et elle leur a expliqué les bienfaits d'un petit déjeuner équilibré. Le repas de Noël prévu pour le 19/12 comptera 305 enfants, le pliage des papillotes aura lieu en salle du conseil le mercredi 18/12 à partir de 8h30 et à 9h pour la mise en place des tables au resto scolaire d'où l'importance d'avoir du monde. Un courrier du préfet a été reçu concernant « Mesure de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, la loi EGALIM concernant la diversification des protéines dans la restauration collective », il y aura donc une diversification des sources de protéines pour les restaurants scolaires de plus de 200 couverts par jour. Etant concernés, nous allons inclure dans les menus des protéines végétales (lentilles, quinoa,...). C'est une expérimentation de 2 ans qui comprendra un menu végétarien hebdomadaire, la Commune commencera en janvier 2020 car les menus de fin d'année avaient déjà été programmés.

Concernant le personnel des écoles et du restaurant scolaire, tous ont été formés au recyclage de PSC1, une formation aura également lieu dans les écoles avec les associations Cœur Elie 43 et Timothée petit cœur sur le maniement des défibrillateurs.

Concernant la Communauté de Communes, toutes les écoles de la Commune participent dans le cadre de la convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture. Don Bosco a fait le choix de l'écriture et de l'illustration en participant à la réalisation de 2 livres. La Communale et l'Ecole aux 4 vents ont choisis la musique avec la création d'une balade musicale dans la nature.

Concernant les transports scolaires et les conditions hivernales, il est très difficile de prévenir les familles lorsque les informations arrivent à 19h45 par un arrêté interdisant les transports scolaires, sans avoir à faire déplacer un agent pour pouvoir diffuser l'information aux parents et sont contredites à 8h45 le lendemain par un arrêté autorisant les transports scolaires.

COMMUNICATION

Madame Dominique COLOMB informe que la mise en page des articles de la trame a débuté pour une livraison prévue fin janvier.

Concernant la signalétique de l'espace culturel Le Cercle, un projet est en cours de finalisation qui sera suivi par une consultation des entreprises.

L'école de musique Musical's, à la suite du conseil d'administration du 6 novembre dernier, le bilan est de 280 adhérents, le résultat du bilan de l'année 2018-2019 est négatif à - 7 500€ contre - 15 000€ en 2017-2018, des idées sont en cours d'élaboration notamment concernant l'assemblée générale, des rencontres avec les parents d'élèves autour de débats,... Le prochain moment musical aura lieu à la Seauve sur Semène le 19/12/2019, à noter également le prochain concert de printemps prévu le 28/03/2020 à la salle des fêtes d'Aurec sur Loire.

PERSONNEL

Monsieur Patrice FRANÇON a réuni la commission du personnel le 13/11, concernant les points suivants : demande de disponibilités, tableaux d'avancement en fonction des quotas du département, élaboration de la délibération des astreintes, formation du personnel, arrêts de travail et le recrutement. Les dépenses liées aux salaires des agents sont maîtrisées depuis un certain nombre d'années. La fiche de recrutement d'un agent pour le service technique est faite et l'accent est mis sur le permis poids lourd permettant plus de polyvalence. Le but est de pouvoir faire face au départ en retraite et renforcer l'équipe pour mener à bien les prochains travaux.

Concernant le Syndicat de Eaux, suite à la réunion d'hier, le point est fait sur les travaux de la station de Lerbret qui se poursuivent, on en est au bâtiment d'exploitation, la démolition est presque terminée et la phase de désamiantage a débutée. Le bilan des travaux de la station fait ressortir un dépassement de 150 000€ au total (achat de terrain, désamiantage, liquidation d'entreprise,...) qui représente seulement 4% du budget global des travaux. Il n'y aura pas d'augmentation de l'eau pour 2020 ;

En date du 8/11/19, nous avons reçu un courrier nous stipulant le retrait de SFR sur le pylône de la Ratelière, ce qui baissera le loyer annuel de ce dernier, à partir du 1^{er} janvier 2020 la perte de loyer s'élèvera à 1 353€. En parallèle,

nous avons eu 2 propositions. La première concerne un gestionnaire de patrimoine immobilier qui a été reçu le 14/11/19 en Mairie avec un bail de 20 ans pour maintenir les 7 500€ annuel. La deuxième proposition concerne une offre de TDF, reçu en Mairie fin novembre, qui nous a expliqué plus en détail le départ de SFR qui tient à une mutualisation des antennes avec Bouygues Télécom, Bouygues prenant la partie Haute-Loire et SFR la Loire, il y a donc eu des propositions qui seront officialisées prochainement.

AFFAIRES SOCIALES, CULTURE

Madame Odile PRADIER est allée au congrès des donneurs de sang le 6 octobre, les donneurs et bénévoles déplorent le vieillissement de leur population et souhaitent que l'on puisse promouvoir le don du sang auprès des plus jeunes.

La collecte de la banque alimentaire a eu lieu les 29 et 30 novembre au Carrefour de St Just-Malmont, les dons ont été nombreux, Madame Odile PRADIER souhaite remercier les bénévoles ainsi que les donneurs.

Concernant l'animation, l'espace culturel Le Cercle est vraiment un succès, la salle ainsi que les spectacles sont de qualité, certaines représentations ont tellement de succès que l'on refuse des spectateurs. Pour la pièce de théâtre les 3 coups de St Just, une nouvelle représentation a été programmée au vu du succès des 2 précédentes et là encore il n'y avait pas assez de places, ce qui est très encourageant pour la troupe qui se trouve récompensée pour son engagement et son investissement, la prochaine pièce est en préparation. La sainte Cécile s'est déroulée dans les locaux du premier étage. Aujourd'hui, 280 élèves du territoire sont venus assister sur plusieurs créneaux horaires au spectacle « Prisme ou le plumage coloré des sons ».

Les spectacles à venir :

- 7/12, place de la Mairie, fête d'hiver du comité à partir de 17h30
- 8/12, salle polyvalente, marché de Noël de 9h à 18h avec une inauguration vers 11h
- 21/12, Le Cercle, spectacle pour enfants « Les Clownelles » à 16h
- 31/12, au G1, réveillon de la St Sylvestre organisé par le comité des fêtes
- 11/01, salle polyvalente, les vœux de Monsieur le Maire au personnel et aux Elus
- 18/01, salle polyvalente, les vœux de Monsieur le Maire à la population

Tous les Elus vous souhaitent de belles et bonnes fêtes de fin d'année en famille.

11) QUESTIONS DIVERSES

Avenants aux marchés de travaux concernant l'aménagement du bâtiment du Cercle en espace culturel

- Approbation de l'avis de la CAO pour l'avenant relatif au lot n°17 : équipement scénique
- Approbation des avenants
- Autorisation donnée au Maire de signer et de notifier ces avenants

Monsieur le Maire rappelle que les travaux se rapportant à l'aménagement du bâtiment du Cercle en espace culturel ont débuté le 16 avril 2018. L'état d'avancement a permis de constater la nécessité d'effectuer certains ajustements. En particulier, il convient de prendre en compte les travaux en plus et en moins qui vont venir modifier ou compléter les marchés et qui obligent la Collectivité à intégrer toutes ces modifications par voie d'avenant.

Il paraît important de rappeler que le marché dont il s'agit a été passé selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

A la lumière des conclusions d'une réunion organisée avec des techniciens spécialisés en matière de diffusion cinématographique, il s'avère que l'équipement scénique et en particulier le matériel de projection prévu au marché n'est pas compatible avec l'activité cinéma. De plus, aucune liaison avec le CNC n'est possible avec ce matériel.

Il convient donc d'ajuster le montant du marché en retirant du marché ce type d'équipement par voie d'avenant.

Ce sont les articles 139 et 140 du décret n° 2016-360 qui vont venir définir le régime de modifications du marché en cours d'exécution. Ce dispositif établit une liste des différentes conditions dans lesquelles le pouvoir adjudicateur est autorisé de modifier le marché. L'avenant matérialise la volonté des parties à procéder aux changements prévus dans le marché.

Lot n°17 : équipement scénique

Titulaire du lot : SARL Fraisse et Fils

Montant du marché : 66 525.00 € HT - Pourcentage d'écart introduit par l'avenant : - 50.26 %

Nouveau montant du marché : 33 429.00 € HT

Réf	Désignation	Unité	Quantité	PU	Montant HT
	<u>SONORISATION AMBIANCE</u>				
	Sonorisation mobile	Ens	-1.00	1 098.00 €	-1 098.00 €
	Table de mixage	Ens	-1.00	359.00 €	-359.00 €
	Micro UHF à main	Ens	1.00	375.00 €	375.00 €
	Haut-parleur 20 W RMS	Ens	-4.00	39.00 €	-156.00 €
	Enceinte salle d'animation	Ens	2.00	450.00 €	900.00 €
	Lecteur CD/MP3/Tuner	Ens	1.00	507.00 €	507.00 €
TOTAL sonorisation ambiance					169.00 €
	<u>GRILL ET EQUIPEMENT DE GRILL</u>				
	Rideau au-dessous du grill	Ens	1.00	1 600.00 €	1 600.00 €
	Plus-value Epoxy noir sur grill	Ens	1.00	380.00 €	380.00 €
TOTAL grill et équipement de grill					1 980.00 €
	<u>ECRAN DE CINEMA</u>				
	Ecran de cinéma déroulant 271 TAMBE	Ens	-1.00	6 579.00 €	-6 579.00 €
TOTAL écran cinéma					-6 579.00 €
	<u>SONORISATION CINEMA</u>				
	Lecteur DVD Blu-Ray professionnel	Ens	-1.00	1 397.00 €	-1 397.00 €
	Amplificateur home cinéma professionnel	Ens	-1.00	2 195.00 €	-2 195.00 €
	Enceinte 2 voies Bass-Reflex 85 W	Ens	-6.00	373.00 €	-2 238.00 €
	Enceinte colonne 3 voies 250 W	Ens	-2.00	1 096.00 €	-2 192.00 €
	Enceinte centrale 2 voies 150 W	Ens	-2.00	567.00 €	-1 134.00 €
	Caisson de basse 250 W	Ens	-2.00	829.00 €	-1 658.00 €
	Raccordement enceinte, câblage	Ens	-12.00	85.00 €	-1 020.00 €
	Essai, réglages et mise en service	Ens	-1.00	96.00 €	-96.00 €

	Passage de câble pour les enceintes cinéma	Ens	1.00	1 000.00 €	1 000.00 €
TOTAL sonorisation cinéma					-10 930.00 €
TOTAL					-15 360.00 €
<u>OPTION : PROJECTEUR DE CINEMA</u>					
	Vidéo projecteur	Ens	-1.00	17 123.00 €	-17 123.00 €
	Support projecteur numérique	Ens	-1.00	319.00 €	-319.00 €
	Raccordement	Ens	-1.00	198.00 €	-198.00 €
	Essai, réglages et mise en service	Ens	-1.00	96.00 €	-96.00 €
TOTAL projecteur de cinéma					-17 736.00 €
Montant de l'avenant n°1					-33 096.00 €

La commission d'ouvertures des offres de prix a statué dans sa séance du 29 novembre 2019. En particulier, elle a rendu un avis favorable suite à la présentation du projet d'avenant pour le lot n°17.

C'est pourquoi il est demandé :

- de prendre acte de l'avis favorable rendu par la commission d'ouvertures des offres de prix ;
- d'approuver l'avenant se rapportant au lot n°17,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces nécessaires à l'exécution des présentes dispositions

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité.

Monsieur le Maire conclut en apportant des précisions sur :

- L'espace culturel Le Cercle qui connaît un vif succès, le seul bémol étant le chauffage. En effet, lors de la mise en route de ce dernier, il y avait de l'eau et des grains de sable dans la conduite de gaz ce qui ne permettait pas à l'installation de fonctionner. Suite à plusieurs interventions, le chauffage fonctionne ainsi que l'optimisation pour le renouvellement d'air.
- Si les subventions tardent à arriver c'est parce que nous sommes exigeants sur les finitions et que nous préférons avoir des fins de travaux de qualité, comme par exemple au Cercle où il manque des joints d'acoustique sur les portes à l'étage. Il est rappelé que le paiement des subventions peut être demandé après la totale réception du chantier.
- L'acquisition de matériel conséquent mais nécessaire et utile a permis un déneigement de qualité sur St Just-Malmont, une panne technique est survenue sur Malmont ce qui a ralenti le déneigement. Une précision est faite concernant la mise en place d'un déneigement de qualité à savoir : qu'il faut attendre d'avoir suffisamment de neige sur la chaussée pour le rendre optimal ; que le traitement par le sel est efficace à condition d'avoir suffisamment de brassage sur la route (passage d'un nombre suffisant et continu de véhicules) c'est pour cette raison que le traitement de Malmont par pouzzolane avec un peu de sel est plus adapté et efficace ; qu'une tournée de déneigement dure en moyenne 4h. Monsieur le Maire précise également que les équipes font leur maximum pour que le déneigement soit optimal.
- Les exigences de l'Etat sont de plus en plus importantes en matière de sécurité aux abords des écoles ainsi que pour la restauration scolaire sans pour autant apporter les financements nécessaires. La commune a à cœur d'apporter des services de qualité aux enfants et regrette que les dossiers de demande de subvention pour la mise en place de ces exigences restent lettre morte.
- Terminons par une bonne nouvelle concernant la reprise de l'ancienne usine Cheynet qui a été en liquidation en avril, la poursuite de l'activité s'est malheureusement soldée par un échec, s'en ai suivi des ventes

aux enchères des actifs. Depuis le mois d'avril, ce n'est plus les établissements Cheynets qui gèrent le site de la route du Fau mais un mandataire qui a pris la place de l'entreprise afin de pouvoir payer les créanciers dont la Communauté de Communes par le biais des loyers qui sont à jour au 31/10/2019. Le mandataire utilise les locaux le temps du démantèlement et lutte efficacement sur la sécurisation du site avec une société de gardiennage, c'est aussi pour cette raison que le site reste continuellement allumé par sécurité mais aussi pour permettre un démontage des machines avec soin, en sachant que toutes les consommations d'énergie sont prises en charge par le mandataire.

Le porteur de projet Monsieur Vincent RABERIN qui officie dans le domaine du haut de gamme en ce qui concerne la confection de sac en cuir de luxe a déjà 4 sites : 2 à Feurs, 1 à Vichy et le dernier à Yssingeaux pour un total de 800 emplois. Son objectif pour St Just est de monter rapidement à 200 emplois voir plus avec une main d'œuvre qualifiée et en nombre. Le site lui convient dans son ensemble et sa première demande était de savoir si les parkings étaient suffisants, ce qui étaye le nombre élevé de salariés présents. Le personnel sera formé sur place pour pouvoir gagner en efficacité et en réactivité. Monsieur Vincent RABERIN souhaite en plus de création de 200 emplois, faire l'acquisition totale du site pour pouvoir l'aménager en fonction de ses besoins et également par rapport à l'image donnée aux marques de luxes qui travaillent avec lui, apportant ainsi l'autonomie nécessaire et la sécurité. La vente du tènement dans sa globalité est aussi très intéressante en termes d'économie sur d'éventuelles modifications s'il avait fallu scinder le site en deux ou plus. Cette future implantation est également très positive sur le plan économique par l'attractivité liée aux nouveaux emplois.

Monsieur le Maire précise que concernant le site, d'autres propositions ont été faites et notamment concernant des entreprises de logistiques, ce type d'implantation n'était pas souhaitable par rapport à l'environnement proche et surtout le rapport nuisances/création d'emploi n'était pas intéressant et souhaitable, il était donc plus prudent de faire preuve de pugnacité et de détermination pour redonner une toute autre dimension économique et de développement au site.

Monsieur le Maire regrette que lors d'une vente aux enchères on ne privilégie pas le développement d'un territoire mais plutôt l'intérêt des créanciers empêchant une reprise éventuelle d'une activité textile sur une partie du bâtiment

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal et souhaite à tout le monde de belles fêtes de fin d'année en famille et dans la solidarité, en précisant que les échéances courent toujours malgré la prévision des prochaines élections.

Il est 21H00, Monsieur le Maire clôture ce Conseil Municipal.

Frédéric GIRODET		Carole GRAIL	
Odile PRADIER		André MOLLE	
Jacques ROUCHON		Arlette CHAPELON	
Christine BONNEFOY		Thierry DESOLME	
Alain MONDON		Stéphanie DEFOUR	
Dominique COLOMB		Jean-Jacques SAMUEL	
Patrice FRANÇON		Jérôme PICHOT	
Philippe DUTEL		Pauline JOUSSERAND-TOURON	
Marie-Françoise SOUBEYRAN		Joël AUROUZE	
Marguerite FOULTIER		Dominique ASTIER-COURBON	
Maryline MOUNIER		Bernard ROUCHON	
Daniel TONSON		Camille FANGET	
Chrystelle GASSMANN		Louis BESSON	
Jean FOURNEL			